

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 02/10/2026
Et Publication ou notification du :
02/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 25 septembre 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente excusée : Mme GOUSSAIN Marie-Rose

Absent ayant donné procuration : M BARRE Emmanuel à M RAFFEGEAU Hugues

Secrétaire de séance : M Olivier LECLERC

N°2026/069 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SIRS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE) LES BRULAIS / SAINT-SEGLIN / COMBLESSAC - MODIFICATION

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire est un service de transport, mis en place et géré conjointement entre les communes de Les Brulais, Saint-Séglin et Comblessac, pour acheminer les enfants aux différentes écoles :

- Ecole privée de Les Brulais pour les enfants de Toute Petite Section à Moyenne Section,
- Ecole privée de Saint-Séglin pour les enfants de Grande Section à CP,
- Ecole privée Notre-Dame de Lorette à Comblessac pour les enfants de CE1 à CM2

Chacune des 3 commune désigne 4 représentants et le SIRS se réunira dans les prochaines semaines pour élire son exécutif.

Par délibération n°2026/016 en date du 31 mars 2026, le Conseil municipal avait désigné Madame Sylvie PHILIPPE, Monsieur Eric DUHEN, Madame Sokun-Theavy DELEPIERRE et Madame Marie-Rose GOUSSAIN comme délégués pour représenter la commune au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) Les Brulais / Saint-Séglin / Comblessac

Une réunion du SIRS a eu lieu le lundi 31 août dernier. Il a notamment été question qu'un chauffeur arrivant à l'âge légal cette année, n'a pas été remplacé et qu'il n'y a donc à ce jour qu'un seul bus en circulation.

Monsieur Eric DUHEN s'est proposé pour être le 2^{ème} chauffeur, celui-ci ayant déjà les permis adéquats. Par contre, il doit repasser des formations et il ne pourra prendre du service qu'après les vacances de la Toussaint.

Monsieur Eric DUHEN étant membre du SIRS, il ne peut pas être à la fois délégué et salarié du SIRS. Par conséquent, il a remis sa démission de délégué et il convient de le remplacer.

Madame Chrystèle BRUNARD se propose pour intégrer le SIRS.

Il revient au conseil municipal de valider ou non cette modification de composition des délégués communaux au sein du SIRS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Chrystèle BRUNARD pour remplacer Monsieur Eric DUHEN comme délégué pour représenter la commune de Les Brulais au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac, au côté de Madame Sylvie PHILIPPE, Madame Sokun-Theavy DELEPIERRE et Madame Marie-Rose GOUSSAIN
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 2 octobre 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

